



REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 121
2019 – N°1

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

LE STEMMA DES SERVILII CAEPIONES*

Miguel CANAS**

Résumé. – Le stemma des Servilii Caepiones des dernières décennies de la République fait débat sur plusieurs points dont les principaux sont : l'identité du père de Servilia, seconde épouse de Lucullus, et sa place dans le stemma familial, ainsi que celle du Q. Caepio père adoptif de M. Brutus ; le nombre d'enfants de Q. Caepio, fils homonyme du consul de 106 av. J.-C. ; l'identité du Servilius Caepio fiancé de Iulia, la fille de César. Le but du présent article est de proposer, après examen des sources et des différentes hypothèses qui en ont été tirées, une construction levant les incertitudes pesant sur les personnages susmentionnés.

Abstract. – The stemma of the Servilii Caepiones of the last decades of the Roman Republic is controversial in many regards. The main problems are the following: who was the father of Servilia, Lucullus' second wife, and where in the stemma should he, and the Q. Caepio who adopted M. Brutus, be placed; how many children did Q. Caepio, son of the consul of 106 B. C., have; who was Servilius Caepio, to whom Caesar's daughter was betrothed? The aim of this article is to examine the sources and the various hypotheses hitherto devised as to the questions they raise, so as to clear out any uncertainty regarding the above-mentioned persons.

Mots-clés. – Rome, République, Servilii Caepiones, Servilia, L. Licinius Lucullus, M. Brutus, César, prosopographie.

Keywords. – Rome, Roman Republic, Servilii Caepiones, Servilia, L. Licinius Lucullus, M. Brutus, Caesar, prosopography.

* Nous tenons ici à exprimer notre reconnaissance aux relecteurs de la *Revue des Etudes Anciennes*, dont les remarques bienveillantes nous ont permis d'améliorer le présent travail sur plusieurs points, tout en espérant qu'ils jugeront le résultat à la hauteur de leurs attentes et de leurs recommandations.

** Université Paris Nanterre ; mcanas@parisnanterre.fr

Le stemma des Servilii Caepiones du I^{er} siècle av. J.-C. pose un nombre important de problèmes sur lesquels plusieurs hypothèses concurrentes ont été émises. Ces problèmes étant étroitement intriqués, il est impossible de traiter l'un d'entre eux sans tenir compte des autres zones d'ombre du stemma des Caepiones et c'est pourquoi nous avons pris le parti dans le présent article de confronter aux sources et les unes aux autres les hypothèses que les diverses constructions généalogiques qui ont été jusqu'à présent proposées formulent sur l'intégralité des points qui font débat.

Notons que les divergences existant entre les différentes hypothèses en lice portent non seulement sur l'aspect général du stemma, c'est-à-dire sur la nature des liens de parenté entre les membres de la famille connus, mais aussi et surtout sur la façon dont les différentes mentions de Caepiones mâles fournies par les sources pour les dernières années de la République doivent être regroupées : certaines hypothèses pouvant paraître convergentes quant à la structure générale du tableau généalogique s'avèrent ainsi en désaccord sur l'attribution de tel ou tel texte ou inscription à tel ou tel Caepio. Les Caepiones mâles attestés à la fin de la République sont au maximum au nombre de huit d'après l'enquête de J. Geiger, qui considère toutefois, à l'instar des autres savants qui se sont penchés sur cette question, que plusieurs de ces individus ne sont pas distincts les uns des autres. Ces huit Caepiones théoriques ayant vécu dans les dernières décennies de la République sont, selon Geiger,

- le demi-frère bien-aimé de Caton, mort en 67 av. J.-C. [1.],
- le père de la Servilia que Lucullus épouse en secondes noces [2.],
- Q. Servilius Caepio Brutus [3.],
- le père adoptif du précédent, gendre de l'orateur Hortensius [4.],
- le fiancé de Iulia [5.],
- le Caepio mentionné par Cicéron dans sa correspondance comme créancier de son frère Quintus [6.],
- le légat de Pompée dans la guerre contre les pirates [7.],
- le Servilius (Caepio ?) amiral de Pompée en 65 [8.]¹.

Ce dernier Servilius n'était peut-être pas un Caepio et le précédent n'a peut-être pas existé², mais nous ne prendrons pas position dans ce débat par souci de ne pas compliquer outre mesure l'analyse des données. En revanche, il nous semble plus prudent de ne pas identifier d'emblée le père adoptif de Brutus au mari d'Hortensia, dont nous ferons par conséquent les Caepiones 4. a et 4. b respectivement. Nous nous rangeons sur ce point à l'avis de R. Fehrle, qui a montré que l'inscription *ILS* 9460, dans laquelle Q. Hortensius (*RE* 8)³, le fils aîné de

1. J. GEIGER, « The last Servilii Caepiones of the Republic », *AncSoc* 4, 1973, p. 147-152.

2. J. GEIGER, *art. cit.*, p. 152.

3. Pour faciliter la distinction des différents individus portant le même gentilice (et parfois la même dénomination) mentionnés dans le présent article, nous avons ajouté entre parenthèses le numéro de la notice qui leur est consacrée dans la *Realencyclopädie*.

l'orateur Hortensius, est mentionné comme oncle de Brutus⁴ peut s'expliquer autrement que ne l'a fait F. Münzer, à qui l'on doit la déduction, tirée de cette source, que le beau-frère d'Hortensius fils (à savoir Caepio 4. b) était identique au père adoptif de Brutus (4. a)⁵ : le fait que Caepio 4. b était le frère de la mère de Brutus⁶ suffit en effet à expliquer qu'Hortensius fils soit mentionné comme oncle de ce dernier⁷. Nous distinguerons donc, du moins pour l'instant, le mari d'Hortensia (*RE* 16) du père adoptif de Brutus.

A. – LA PLACE DE SERVILIA (*RE* 102) DANS LE STEMMA DES SERVILII CAEPIONES

Le premier point litigieux dans le stemma des Servilii Caepiones que nous aborderons est la question de la génération à laquelle appartient Servilia (*RE* 102), la seconde épouse de L. Licinius Lucullus (*RE* 104), consul en 74 av. J.-C. La difficulté découle en l'occurrence de la contradiction entre le texte de Plutarque et celui de Cicéron, le premier présentant cette Servilia comme une ἀδελφή de Caton dans les quatre passages où elle est mentionnée⁸, tandis qu'il ressort du second que le fils de Lucullus avait pour grand-père (*avus*) un Servilius Caepio appartenant à la génération de Cicéron et de Caton⁹, ce qui signifierait que sa mère, la seconde épouse de Lucullus, était une nièce, et non une sœur de Caton¹⁰.

Les hypothèses élaborées pour résoudre cette contradiction ont dans un premier temps donné la préférence à Plutarque contre Cicéron. Ainsi M. Gelzer considérerait-il que le Caepio *avus* du fils de Lucullus et Servilia cité par Cicéron était Q. Servilius Caepio (*RE* 50), préteur en 91 av. J.-C., soit un membre de la génération des parents de Cicéron et de Caton¹¹. F. Münzer s'appuie, quant à lui, sur les éditeurs et les commentateurs du texte de Cicéron, lesquels jugent

4. *ILS* 9460 : Ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων καὶ οἱ τὴν νῆσον οἰκοῦντες Κοῖντον Ὀρτήσιον Κοῖντου υἱὸν, τὸν θεῖον Καίπιωνος, διὰ τὰς ἐξ αὐτοῦ Καίπιωνος εἰς τὴν πόλιν εὐμεργεσίας, Ἀπόλλωνι.

5. F. MÜNZER, *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart 1920, p. 342-347.

6. C'est F. Münzer lui-même qui a démontré que le terme θεῖος employé dans *ILS* 9460 renvoie nécessairement à un mariage entre la sœur d'Hortensius fils et un Caepio frère de Servilia (*RE* 101), mère de Brutus (F. MÜNZER, *op. cit.*, p. 344-345).

7. R. FEHRLE, *Cato Uticensis*, Darmstadt 1983, n. 45 p. 57-58.

8. Plut., *Cato mi.* 24 ; 29 ; 54 ; *Luc.* 38. Il s'agit donc d'une demi-sœur de Caton.

9. Cic., *fin.*, 3, 8-9.

10. Sur cette contradiction entre les textes de Plutarque et Caton, cf. F. MÜNZER, *op. cit.*, p. 335 ; C. CICHORIUS, « Ein Heiratsprojekt im Hause Caesars » dans *Festgabe für Friedrich von Bezold (dargebracht zum 70. Geburtstag)*, Bonn 1921, p. 73-77 ; J. GEIGER, *art. cit.*, p. 144-145 ; R. FEHRLE, *op. cit.*, n. 46 p. 58-59 ; A.-C. HARDERS, « Die verwandtschaftlichen Beziehungen der Servilia, Ehefrau des L. Licinius Lucullus: Schwester oder Nichte des Cato Uticensis? », *Historia* 56, 2007, p. 454-456, 458-460.

11. M. GELZER, *The Roman nobility*, trad. R. Seager, Oxford [1912] 1975, p. 45-46.

que le texte de celui-ci est erroné, soit du fait d'un copiste, soit du fait de Cicéron lui-même¹² ; il en conclut que, comme l'écrit Plutarque, la femme de Lucullus est une demi-sœur de Caton le jeune, donc une sœur de la mère de Brutus et de Caepio 1.¹³

C. Cichorius a en revanche estimé que le texte de Cicéron était exact et celui de Plutarque erroné, considérant qu'il est peu probable que Cicéron ait commis une erreur sur les liens de parenté de Servilii Caepiones dont il était contemporain et proche, d'autant plus que l'ouvrage dans lequel se trouve le passage en cause est dédié à Brutus, proche parent des personnages mentionnés ; Plutarque, lui, écrivait deux siècles après les faits et n'avait donc qu'une connaissance indirecte des éléments qu'il exposait¹⁴. Pour Cichorius, Servilia (RE 102) était donc une nièce de Caton et, plus exactement, la fille d'un Servilius Caepio issu d'un premier lit de Q. Servilius Caepio (RE 50), donc demi-frère de Caepio 1. et de la mère de Brutus¹⁵. Les arguments de Cichorius ont conduit Münzer à abandonner son hypothèse initiale et à accepter l'idée que l'épouse de Lucullus était une nièce de Caton, sans toutefois suivre son confrère sur la question de la place dans le stemma familial du père de cette dernière, qu'il identifie à Caepio 1.¹⁶ Par la suite, M. Gelzer a, à son tour, abandonné sa première hypothèse et adopté celle de F. Münzer¹⁷, laquelle a été également reprise par J. Geiger¹⁸ et R. Fehrle¹⁹ et, plus récemment, suivie par A.-C. Harders, qui a en outre proposé des explications convaincantes de la mention de Servilia (RE 102) comme ἀδελφή de Caton par Plutarque²⁰, et par K. Zmeskal²¹.

12. Cette dernière hypothèse, que Münzer fait sienne, était déjà celle que développait Madvig dans son édition du texte de Cicéron.

13. F. MÜNZER, *op. cit.*, p. 335-336.

14. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 76. Pour les explications de l'erreur de Plutarque avancées par Cichorius, voir p. 76-77.

15. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 74-77 et stemma p. 78 ; cf. p. 71. Le père de Servilia (RE 102) n'avait donc ni le même père, ni la même mère que Caton, dont il peut néanmoins être considéré comme le demi-frère, étant donné qu'il était beau-fils de sa mère.

16. F. MÜNZER, RE IIa, 2, 1923, col. 1821, s. v. « Servilia n° 102 ».

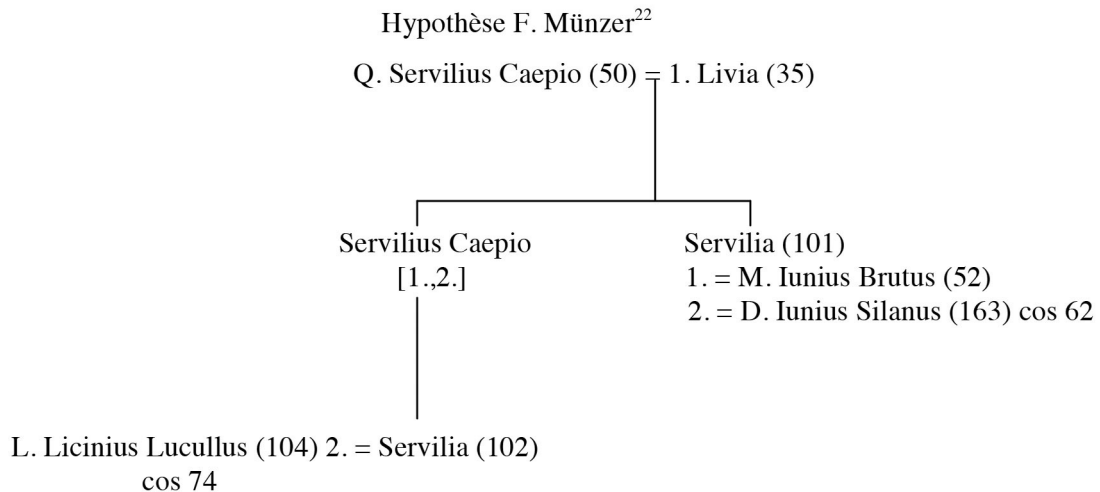
17. M. GELZER, « Cato Uticensis », *Die Antike* 10, 1934, p. 62 = *Kleine Schriften*, Wiesbaden, 1962-1964, t. II, p. 260. Il est à noter que dans la *Révolution romaine*, R. Syme adopte l'hypothèse devenue a priori caduque selon laquelle Servilia (RE 102) était une demi-sœur de Caton, ce qui est d'autant plus curieux qu'il renvoie entre autres à la notice consacrée à celle-ci dans la RE, dans laquelle Münzer renonçait à cette construction (voir note précédente) (R. SYME, *La Révolution romaine*, trad. R. Stuveras, Paris 1967, p. 34 et 506 n. 37, 36 et 507 n. 50 et stemma II).

18. J. GEIGER, *art. cit.*, p. 145-148, 155 et stemma p. 156.

19. R. FEHRLE, *op. cit.*, p. 57-58 et n. 46.

20. A.-C. HARDERS, *art. cit.*, p. 458-461 ; cf. A.-C. HARDERS « Roman patchwork families. Surrogate parenting, socialization, and the shaping of tradition » dans V. DASEN, T. SPÄTH éd., *Children, memory and family identity in Roman culture*, Oxford 2010, stemma p. 72.

21. K. ZMESKAL, *Adfinitas. Die Verwandtschaften der senatorischen Führungsschicht der römischen Republik von 218 – 31 v.Chr.*, Passau 2009, t. I, p. 256-257, 367-368 ; t. II, stemmata 62 et 79.



Nous considérons nous-même, à la suite de C. Cichorius, dont, comme ceux qui se sont penchés sur ce problème après lui, nous retenons les arguments en faveur du texte de Cicéron, que Servilia (*RE* 102) est une nièce de Caton. Toutefois, si cette question semble résolue, des divergences nouvelles se font jour, en particulier sur la place du père de cette Servilia dans le stemma des Caepiones, ce personnage étant, selon les hypothèses, soit identique à Caepio 1., soit un demi-frère de celui-ci et de la mère de Brutus. Nous tenterons, dans les rubriques suivantes, de déterminer si cette dernière solution est envisageable.

B. – LE PROBLÈME DU NOMBRE D'ENFANTS DE Q. SERVILIUS CAEPIO (*RE* 50)

La seule source utile à la résolution du problème en question est Plutarque, qui donne le nom des enfants de Livia, sœur de M. Livius Drusus (*RE* 18), le tribun de la plèbe de 91 av. J.-C., et épouse successivement de Q. Servilius Caepio (*RE* 50) et de M. Porcius Cato (*RE* 12) : ceux-ci sont Caton le jeune, Caepio 1., Porcia (*RE* 27) et Servilia (*RE* 101), la mère de Brutus²³. Il est vrai que la relation de Plutarque a été écartée comme inexacte en ce qui concerne la place de Servilia (*RE* 102) dans le stemma des Caepiones, mais en l'absence d'indications contraires fournies par une source plus fiable, il n'y a pas lieu de la rejeter ici²⁴. C'est pourquoi il convient d'écarter les hypothèses entrant en contradiction avec le texte de

22. Pour le sens des chiffres et des symboles utilisés dans les stemmata, voir le stemma des Servilii Caepiones en fin d'article.

23. Plut., *Cato mi.*, 1.

24. Ce passage de Plutarque est d'ailleurs utilisé par C. CICHORIUS (*art. cit.*, p. 75), J. GEIGER (*art. cit.*, p. 146) et R. FEHRLE (*op. cit.*, p. 54 n. 29 et 58 n. 46) dans leur raisonnement.

Plutarque, à savoir celles qui supposent l'existence d'un enfant supplémentaire de Livia²⁵. Restent les hypothèses qui suivent Plutarque à la lettre et attribuent à Livia deux fils et deux filles ou, plus exactement, qui attribuent deux enfants au couple formé par Q. Caepio (*RE* 50) et Livia²⁶, et celles qui supposent en outre l'existence d'un demi-frère des enfants de ce couple issu d'un premier mariage de Q. Caepio avec une *Ignota*²⁷. Or force est de constater que les secondes ne sont pas moins recevables que les premières : si elles peuvent paraître plus audacieuses, il demeure qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le texte de Plutarque puisque le deuxième Caepio dont elles supposent l'existence n'est pas fils de Livia. Nous n'excluons donc pour l'instant aucune des deux constructions.

C. – AUTRE SUJET DE DÉBAT, LA PLACE DANS LE STEMMA DES CAEPIONES DU PÈRE ADOPTIF DE M. IUNIUS BRUTUS, FILS DE SERVILIA (*RE* 101)

Les sources nous apprennent que le personnage en question s'appelait Q. Servilius Caepio, Brutus étant mentionné à plusieurs reprises comme « Q. Caepio Brutus »²⁸. L'autre fait qui peut être établi avec certitude concernant cette adoption est qu'elle a eu lieu au plus tard au milieu de l'année 59 av. J.-C. : on sait en effet par une lettre de Cicéron écrite en août 59²⁹ que celle-ci était alors déjà effective, puisque Brutus y est mentionné comme « Caepio hic Brutus » et « Caepio »³⁰.

À partir de ces éléments, plusieurs hypothèses ont été avancées concernant l'identité de Q. Servilius Caepio. Nous laisserons de côté celle qui fait de cet individu un frère de Servilia (*RE* 101) et de Caepio 1. non mentionné par Plutarque dans la *Vie de Caton le jeune*, dont nous avons vu qu'il fallait accepter la relation sur ce point³¹. Il reste dès lors deux hypothèses : pour F. Münzer, le Q. Servilius Caepio en question ne peut qu'être identique à Caepio 1., qui est,

25. Tel est le cas de la construction proposée par M. GELZER dans *RE* X, 1, 1918, col. 976, l. 26-33, laquelle est, pour cette raison, critiquée par F. MÜNZER (*Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart 1920, p. 337 et *RE* IIa, 2, 1923, col. 1779, l. 7-22) et R. FEHRLE (*op. cit.*, p. 54 n. 29 et 55 n. 39). Nous ne revenons pas sur les hypothèses qui faisaient de Servilia (*RE* 102) une demi-sœur de Caton le jeune.

26. F. MÜNZER, *RE* IIa, 2, 1923 (notices des Servilii Caepiones 40 à 42 et 102 et stemma col. 1777-1778) ; M. GELZER, « *Cato Uticensis* », *Die Antike* 10, 1934, p. 62 = *Kleine Schriften*, Wiesbaden, 1962-1964, t. II, p. 259 ; R. FEHRLE, *op. cit.*, p. 54 et 54 n. 29.

27. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 70-73, 74, 76, 77-80 et stemma ; J. GEIGER, *art. cit.*, p. 154-156 et stemma. Dans le même ordre d'idées, cf. F. MÜNZER, *RE* IIa, 2, 1923, col. 1779, l. 58 – col. 1780, l. 2.

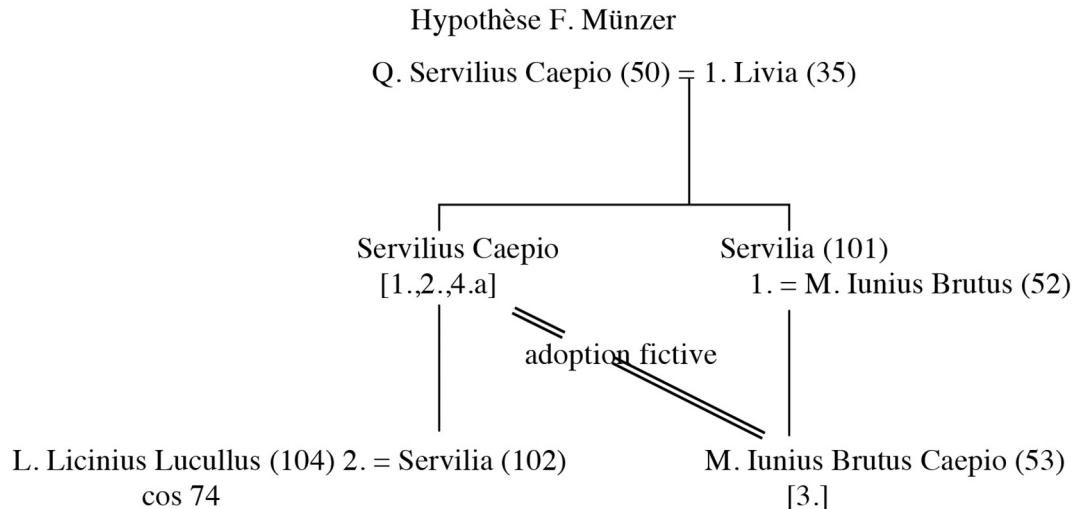
28. Cic., *Phil.*, 10, 25-26 ; M. H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge 1974, t. I, n° 502-505, p. 515-517 ; *IG*, VII, 383 (qui fournit également la filiation adoptive de Brutus : Κοῖντον Καίπιωνα Κοί[ντου] ἢ υἱὸν Βρούτου). Cf. D. R. SHACKLETON BAILEY, *Two studies in Roman nomenclature*, Atlanta 1991², p. 83.

29. Cic., *Att.*, 2, 24 ; sur la date de cette lettre, cf. D. R. SHACKLETON BAILEY éd., *Cicero. Letters to Atticus*, t. I, Cambridge-Londres 1999, p. 210-211 (voir aussi C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 68 ; C. MEIER, « Zur Chronologie und Politik in Caesars erstem Konsulat », *Historia* 10, 1961, p. 93).

30. Cic., *Att.*, 2, 24, 2 et 3 respectivement.

31. Il s'agit de l'hypothèse de M. GELZER dans *RE* X, 1, 1918, col. 976, l. 10-33.

selon lui, le seul homme de la famille en vie à l'époque³². Toutefois, constatant que Caepio 1., qui meurt en 67 av. J.-C., n'institue comme héritiers que sa fille et son demi-frère Caton³³ et que Brutus n'utilise pas le gentilice Servilius, Münzer pense que l'adoption aurait été en réalité une adoption fictive du second par le premier organisée par la famille – il ne précise pas par quels membres de celle-ci – entre la mort de Caepio 1. et 59 av. J.-C.³⁴.



Une inscription a cependant révélé depuis que Brutus utilisait le gentilice Servilius³⁵, ce qui fait tomber l'un des arguments de Münzer, dont l'hypothèse d'une adoption fictive est par ailleurs contestée par C. Cichorius, qui la juge invraisemblable sur le plan juridique³⁶. La tentative de Münzer de concilier le fait que Caepio 1. n'inscrit pas Brutus au nombre de ses héritiers avec l'absence d'un autre Caepio susceptible d'avoir procédé à l'adoption de

32. Voir les stemmata de F. MÜNZER dans *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart 1920, p. 346 et *RE* IIa, 2, 1923, col. 1777-1778.

33. Plut., *Cato mi.*, 11.

34. F. MÜNZER, *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart 1920, p. 336-338 et stemmata p. 345-346 ; *RE* IIa, 2, 1923, col. 1779, l. 32-53. R. Syme renvoie dans la *Révolution romaine* à la construction de Münzer, qu'il semble faire sienne, quoiqu'il ne dise pas explicitement qu'il accepte l'idée d'une adoption fictive (*op. cit.*, p. 510 n. 43). De même, K. Zmeskal suit l'hypothèse de F. Münzer d'une adoption de Brutus par Caepio 1. sans aborder la question de la nature de cette adoption (*op. cit.*, t. I, p. 152-153, 256, cf. 343 ; t. II, stemmata 62 et 79).

35. A. E. RAUBITSCHKE, « The Brutus statue in Athens » dans *Atti del terzo Congresso Internazionale di Epigrafia greca e latina* (Rome, 4-8 septembre 1957), Rome 1959, p. 15-18; cf. D. R. SHACKLETON BAILEY, *Two studies in Roman nomenclature*, Atlanta 1991², p. 83.

36. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 70-71. En ce qui concerne l'argument selon lequel Brutus n'aurait pas utilisé le gentilice Servilius, nous sommes redevable aux relecteurs de la *Revue des Études Anciennes* d'avoir relevé qu'il n'était de toute façon guère convaincant, étant donné qu'il revenait à identifier la dénomination officielle à ce qui pouvait n'être qu'un nom d'usage.

ce dernier est ainsi mise en cause de façon radicale. Cichorius a été naturellement amené, à la suite de sa critique de la construction de Münzer, à formuler une nouvelle hypothèse, à savoir que le père adoptif de Brutus serait un demi-frère non attesté comme tel de Caepio 1. et Servilia (*RE* 101), issu d'un premier mariage de Q. Caepio (*RE* 50), dont il aurait par ailleurs hérité le prénom en tant que fils aîné³⁷. Cette idée est reprise par J. Geiger³⁸.

Nous jugeons pour notre part, à l'instar de C. Cichorius, que l'hypothèse de Münzer est peu satisfaisante du point de vue juridique. Il nous paraît par conséquent préférable de retenir la construction faisant du père adoptif de Brutus un demi-frère de sa mère, construction dont nous avons vu plus haut qu'elle n'est pas en contradiction avec les sources. En fait, il ressort de l'enquête sur l'identité du père adoptif de Brutus qu'il est nécessaire de supposer que Q. Servilius Caepio (*RE* 50) s'est marié une première fois avec une femme qui nous est inconnue et dont il eut un fils, l'aîné de ses enfants, qui prit, conformément à l'usage, le prénom de son père, avant d'épouser en secondes noces Livia, la sœur de son ami M. Livius Drusus (*RE* 18), laquelle lui donna les deux enfants mentionnés par Plutarque au début de sa biographie de Caton le jeune. La question, laissée en suspens, du nombre d'enfants de Q. Caepio (*RE* 50) trouve ici sa réponse.

Ajoutons que puisque Caepio 1. était le demi-frère cadet d'un Quintus, il devait porter l'autre prénom en usage chez les Servilii Caepiones, à savoir Cnaeus³⁹.

D. – L'IDENTITÉ DU PÈRE DE SERVILIA (*RE* 102)

L'existence d'un Caepio demi-frère des enfants de Livia étant acquise, nous pouvons revenir à la question, non résolue (voir *supra* A.), de l'identité du père de Servilia (*RE* 102), pour déterminer duquel des deux fils de Q. Caepio (*RE* 50) il s'agit. Si l'on en croit les indications fournies par Plutarque au sujet de Caepio 1., il semble que ce dernier doive être écarté : Plutarque nous apprend en effet que ce personnage a institué héritiers sa fille et Caton ; or, au moment de la mort de son père, en 67 av. J.-C.⁴⁰, celle-ci semble avoir été très jeune,

37. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 70-73, 74, 76, 77-80.

38. J. GEIGER, *art. cit.*, p. 155-156 et stemma, suivi par C. KUNST, *Römische Adoption. Zur Strategie einer Familienorganisation*, Hennef 2005, p. 136. Il est à noter que F. Münzer a lui-même envisagé la possibilité que le père adoptif de Brutus soit un Servilius Caepio distinct de Caepio 1., éventuellement issu d'une autre branche de la famille (*RE* IIa, 2, 1923, col. 1779, l. 58 – col. 1780, l. 2). Pour notre part, si la qualité de père adoptif de Brutus doit échoir à un Servilius Caepio distinct de 1., nous préférons faire de cet individu un parent proche de son fils adoptif, les adoptions ayant souvent lieu dans un cercle familial relativement restreint, c'est-à-dire suivre l'avis de C. Cichorius et J. Geiger et voir en lui un demi-frère de Caepio 1. et Servilia (*RE* 101).

39. C'est le prénom que lui attribue J. Geiger (*art. cit.*, stemma p. 156).

40. Cette date est celle communément admise ; elle est déduite du fait que la mort de Caepio 1. survient pendant le tribunat militaire de Caton, lequel précède de peu sa questure (Plut., *Cato mi.* 11-12). Parmi les savants qui adoptent cette chronologie, cf. R. SYME, « M. Bibulus and four sons », *HSCP* 91, 1987, p. 189 = *Roman papers*, A. R. BIRLEY éd., Oxford 1979-1991, t. VI, p. 196.

puisqu'il est décrit comme étant encore une fillette (θυγάτριον)⁴¹. Elle ne peut donc à l'évidence être identique à Servilia (RE 102), compte tenu de ce que l'on sait et de ce que l'on peut déduire des sources à propos de cette dernière. Il est vrai que nous ignorons la date exacte du mariage de cette Servilia avec Lucullus⁴², mais un *terminus post quem* nous est fourni par la date du retour à Rome de Lucullus après ses campagnes contre Mithridate, à savoir 66 av. J.-C. (au moment de son départ pour l'Orient, Lucullus était marié à Clodia⁴³, sa première épouse, et semble l'être resté jusqu'à son retour – du moins, si leur divorce a été finalisé pendant son absence, il n'a pas pu se remarier avant de revenir en Italie), et nous pouvons fixer un *terminus ante quem*. Il ressort en effet d'une lettre de Cicéron en date du 20 janvier 60 av. J.-C. que C. Memmius (RE 8), assimilé dans le texte à Pâris, avait séduit l'épouse de M. Lucullus, frère de Lucullus et identifié à Ménélas, mais aussi celle de L. Lucullus lui-même, ce dernier n'étant mentionné que sous le nom d'Agamemnon⁴⁴. L'épouse de Lucullus dont l'infidélité est évoquée ici n'est autre que Servilia (RE 102), car nous savons qu'à cette date, l'intéressé avait déjà divorcé de Clodia. De fait, lors du procès intenté à P. Clodius Pulcher dans le cadre de l'affaire de la Bona Dea et dont les audiences se déroulèrent dans la période comprise entre le 13 février et le 15 mai 61⁴⁵, Lucullus avait comparu comme témoin de l'accusation et produit deux jeunes servantes qui déclarèrent que l'accusé avait eu des relations incestueuses avec sa sœur cadette à l'époque où celle-ci était mariée à leur maître⁴⁶. Le divorce de ce dernier avec Clodia était donc consommé à cette date.

Ainsi Servilia (RE 102) a-t-elle épousé Lucullus au plus tard en 61 av. J.-C. On pourra faire valoir que la toute jeune fille que Caepio 1. laisse orpheline en 67 a pu atteindre l'âge nubile vers 61 et que, de ce fait, elle peut être identique à l'épouse de Lucullus. Toutefois, il nous semble peu probable qu'une fille d'environ treize ans ait trompé son époux immédiatement

41. Plut., *Cato mi.*, 11.

42. F. Münzer place cette union en 65 av. J.-C. (RE IIa, 2, 1923, col. 1821, l. 20-23 ; cf. aussi RE XIII, 1, 1926, col. 418, l. 60-65). Les sources ne permettent pourtant pas d'être aussi précis : elles attestent simplement l'existence de cette union sans fournir d'informations sur la date de sa conclusion. Certes, dans *Cato mi.* 29, Plutarque explique que le soutien apporté par Caton à Lucullus quand celui-ci fut attaqué par le tribun de la plèbe C. Memmius (en 66 av. J.-C.) était lié en partie au fait qu'à cette époque, Servilia (RE 102) était déjà la femme de Lucullus. Mais M. Gelzer considère ce passage de la biographie de Caton comme peu fiable (RE XIII, 1, 1926, col. 406, l. 17-22) et il apparaît que Münzer lui-même n'en a pas tenu compte puisqu'il fixe la date du mariage l'année suivante.

43. Quand il fait état de l'envoi par Lucullus d'Appius Claudius Pulcher (RE 297) auprès de Tigrane pendant les opérations en Asie Mineure, en 71 av. J.-C., Plutarque indique que la sœur de cet aristocrate était à l'époque l'épouse de Lucullus (Plut., *Luc.*, 21).

44. Cic., *Att.*, 1, 18, 3 : (...) *M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiavit ; Menelaus aegre id passus divortium fecit. Quamquam ille pastor Idaeus Menelaum solum contempserat, hic noster Paris tam Menelaum quam Agamemnonem liberum non putavit* (voir D. R. SHACKLETON BAILEY éd., *Cicero. Letters to Atticus*, op. cit., p. 104-107, en particulier p. 106 n. 3).

45. Cf. Cic., *Att.*, 1, 14, 5 ; 1, 16, 1-10.

46. Plut., *Cic.*, 29.

après la conclusion de leur mariage, qui plus est avec un homme qui n'avait même pas sur celui-ci l'avantage d'avoir un âge proche du sien⁴⁷. Nous ferons donc de Servilia (RE 102) une fille du Q. Caepio demi-frère de Caepio 1. et de Servilia (RE 101)⁴⁸.

Notons que cette conclusion a son importance pour le *terminus ante quem* du décès de ce Q. Caepio : ce personnage se révèle en effet être le grand-père du jeune M. Lucullus, qui, d'après le III^e livre du *De finibus*, était déjà mort à l'époque où a lieu la conversation entre Cicéron et Caton qui y est relatée, c'est-à-dire en 52 av. J.-C.⁴⁹.

E. – L'IDENTITÉ DU FIANCÉ DE IULIA

Avant d'aborder la question de l'identité du Servilius Caepio mentionné comme étant fiancé à la fille de César en 59 av. J.-C., il convient d'exposer brièvement les informations fournies par les sources sur ce personnage. Nous savons grâce aux récits concordants de plusieurs auteurs anciens que fin avril ou début mai 59, au moment où César décida de donner sa fille en mariage à Pompée, celle-ci était fiancée à un Servilius Caepio⁵⁰ ; bien que les noces fussent alors sur le point d'être célébrées⁵¹, César rompit les fiançailles et Caepio se vit promettre en dédommagement la main de la fille de Pompée, laquelle était elle-même déjà fiancée à l'époque à Faustus Cornelius Sylla⁵². Il apparaît que Pompeia épousa par la suite Faustus Sylla⁵³, auquel elle donna deux enfants. Nous savons par ailleurs que, peu de temps avant la rupture de ses fiançailles avec Iulia, Servilius Caepio avait aidé efficacement César dans ses attaques contre M. Calpurnius Bibulus⁵⁴, ce qui est à l'évidence une allusion au combat qui opposa les deux consuls de 59 av. J.-C. au sujet de la loi agraire de César, lequel conduisit Bibulus à se retrancher dans sa maison à partir de la fin du mois d'avril ou du début du mois de mai⁵⁵.

47. C. Memmius (RE 8) atteignit la préture en 58 av. J.-C. ; il est donc né vers 98.

48. Il n'est dès lors pas nécessaire de supposer que le mariage de Servilia et Lucullus a eu lieu à l'extrême fin de la période 66-61 av. J.-C. que nous avons délimitée.

49. Cic., *fin.*, 3, 8.

50. Plut., *Caes.*, 14 (Σεργουίλιω Καίπιωνι) ; *Pomp.*, 47 (Καίπιωνι) ; App., *Civ.*, 2, 14 (Καίπιωνι) ; Suet., *Iul.*, 21 (Servilio Caepione) ; DC, 38, 9 (sans mention du nom du fiancé de Iulia). La date de la conclusion du mariage de Iulia et Pompée est déduite d'*Att.* 2, 17, une lettre écrite entre le 2 et le 5 mai 59 dans laquelle Cicéron fait part de la surprise qu'il a eue en apprenant l'événement (*Att.*, 2, 17, 1).

51. Selon Plutarque, on n'était qu'à quelques jours du mariage (Plut., *Pomp.*, 47).

52. Plut., *Caes.*, 14 ; *Pomp.*, 47.

53. Suétone rapporte que les deux jeunes gens sont à nouveau fiancés au moment où César propose à Pompée de renouer les liens d'*adfinitas* rompus par la mort, en 54 av. J.-C., de Iulia et de leur enfant (Suet., *Iul.*, 27). Le mariage de Faustus et de Pompeia est, lui, attesté par Flor. 2, 13, 90 et *Caes.*, *B. Afr.*, 95.

54. Suet., *Iul.*, 21.

55. Du fait des violences qui accompagnèrent le vote de la loi agraire, Bibulus s'enferma chez lui et n'en sortit plus pendant les huit mois restants de son consulat (Plut., *Pomp.*, 48).

À partir de ces éléments, plusieurs tentatives ont été faites en vue d'attribuer au fiancé de Iulia une place dans le stemma des Caepiones, donnant lieu à la formulation d'hypothèses divergentes. L'une d'entre elles, avancée par F. Münzer⁵⁶ et reprise par M. Gelzer⁵⁷ et R. Syme⁵⁸, identifie ce personnage à M. Brutus, fils de Servilia (RE 101), lequel était entré par adoption dans la famille des Caepiones. Elle est concurrencée par celle de C. Cichorius, pour qui le fiancé de Iulia est un fils biologique du Q. Servilius Caepio issu d'un premier mariage de Q. Caepio (RE 50) que nous avons identifié, à l'instar de Cichorius, au père adoptif de Brutus⁵⁹. Plus récemment, une troisième hypothèse, formulée par J. Geiger, a identifié le fiancé de Iulia à ce premier fils de Q. Caepio (RE 50), c'est-à-dire au père adoptif de Brutus⁶⁰.

La première de ces hypothèses présente plusieurs inconvénients, que C. Cichorius et M. Gelzer ont mis en évidence – le second avant de l'adopter. Cichorius identifie ainsi cinq défauts dans la construction de Münzer⁶¹, dont le premier peut toutefois être réfuté : Cichorius fait valoir que le fiancé de Iulia, que certaines sources appellent « Servilius Caepio »⁶², ne peut qu'être distinct de Brutus, ce dernier ayant abandonné le gentilice Servilius ; or, comme nous l'avons vu, l'épigraphie a révélé que tel n'était pas le cas et qu'il existait une mention de Brutus avec son gentilice adoptif. Les autres reproches de Cichorius sont toutefois beaucoup plus embarrassants pour l'hypothèse de Münzer : comment expliquer en effet que les sources abondantes dont on dispose sur César et Brutus ne fassent jamais état du fait que le second a manqué devenir le gendre du premier ? Dans la biographie qu'il consacre à Brutus, Plutarque ne mentionne pas de fiançailles conclues par celui-ci avant son mariage avec Claudia, alors que dans deux autres *Vies*, celles de César et de Pompée, il mentionne celles de Caepio avec Iulia : la raison en est, selon Cichorius, qu'il distinguait les deux personnages l'un de l'autre, ce à quoi nous ajouterons que nulle part dans sa biographie de Brutus, ni d'ailleurs dans les autres *Vies*, Plutarque ne mentionne celui-ci avec le gentilice Servilius ou le *cognomen* Caepio. Cichorius se demande par ailleurs comment expliquer, si Brutus était destiné à devenir le gendre de César, qu'il soit né une rumeur faisant de lui le fils de ce dernier. De même, comment comprendre que Vettius, homme de paille de César, ait pris l'initiative de compromettre dans ses déclarations un personnage aussi proche de son commanditaire que Brutus, et en particulier

56. F. MÜNZER, *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien*, Stuttgart 1920, p. 338-339 ; RE IIa, 2, 1923, col. 1779, l. 32-39. Comme nous l'avons fait dans B. et C., nous écartons d'emblée la construction proposée en 1918 par M. GELZER dans RE X, 1, col. 976, l. 10-33, laquelle fait du fiancé de Iulia un frère utérin de Servilia (RE 101) et de Caepio 1. non mentionné par Plutarque dans *Cato mi.*, 1.

57. M. GELZER, « *Cato Uticensis* », *Die Antike* 10, 1934, p. 63 = *Kleine Schriften*, t. II, Wiesbaden 1962-1964, p. 260.

58. R. SYME, *La Révolution romaine*, trad. R. STUVERAS, Paris 1967, p. 44 et 510 n. 43. On notera que dans *The Augustan aristocracy*, Oxford 1986, R. Syme semble avoir renoncé à l'hypothèse de Münzer pour se contenter d'un *non liquet* puisqu'il s'abstient de proposer d'identifier le fiancé de Iulia à l'un des Caepiones attestés à cette époque (cf. p. 255 n. 3 et l'entrée consacrée à ce Servilius Caepio dans l'index, p. 497).

59. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 77-80 et stemma p. 78.

60. J. GEIGER, *art. cit.*, p. 155-156 et stemma.

61. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 69-70.

62. Voir *supra*, n. 50.

de l'accuser d'avoir comploté l'assassinat de Pompée, qui était alors son futur beau-père ? Enfin, comment Brutus aurait-il pu être pressenti pour devenir le gendre de Pompée alors qu'il vouait à celui-ci une haine profonde en raison de l'assassinat de son père, laquelle dura jusqu'à leur réconciliation au début de la guerre civile⁶³ ? À ces critiques de Cichorius, on ajoutera celle de M. Gelzer, qui note que l'appui fourni à César contre Bibulus et les *optimates* par le Caepio fiancé de Iulia est incompatible avec ce que l'on sait de Brutus, sur lequel son oncle Caton eut toujours une grande influence⁶⁴.

Ces remarques de Cichorius et de Gelzer nous paraissent tout à fait pertinentes et imposent d'écarter cette première hypothèse, d'autant plus que Münzer ne les réfute pas⁶⁵.

L'hypothèse de J. Geiger est, elle aussi, fragile, comme le montrent certaines des critiques que lui adresse R. Fehrle. Celles-ci sont de deux ordres : elles visent en premier lieu à montrer que le profil du Caepio fils aîné de Q. Caepio (*RE* 50) que Geiger identifie au fiancé de Iulia s'accorde mal avec ce à quoi l'on pourrait s'attendre au sujet de ce dernier⁶⁶. En effet, selon cette construction, César puis Pompée auraient fiancé leur fille à un individu sans grand prestige ni perspectives politiques puisque, compte tenu de son âge, ce Caepio aurait dû, en 59 av. J.-C., avoir déjà atteint le consulat ou être en train de le briguer, ce qui n'était pas le cas, et que ses états de service connus se limitaient, à cette époque, aux fonctions de légat qu'il avait exercées sous les ordres de Pompée en 67 et en 65 av. J.-C. – Geiger l'identifie aux Caepiones 7. et 8. C'est donc « ein völlig bedeutungsloser Herr von vielleicht 50 Jahren oder darüber »⁶⁷ que César et Pompée auraient envisagé, en dépit de leur suprématie politique, de prendre pour gendre et que Pompée aurait préféré à cette occasion au fils de Sylla. Par ailleurs, R. Fehrle note que, pour surmonter les autres contradictions inhérentes à son hypothèse, Geiger se voit contraint de supposer qu'en l'espace de quelques semaines, ce Caepio aurait vu l'annulation de ses fiançailles avec Iulia, la conclusion de nouvelles fiançailles avec Pompeia et leur rupture, se serait réconcilié avec les *optimates* en épousant Hortensia et aurait adopté Brutus⁶⁸.

C'est cette dernière critique qui nous conduit à rejeter à notre tour la construction proposée par Geiger. La première ne nous paraît pas, en effet, suffisamment solide : le fait que l'on ne puisse attribuer à Caepio que des postes de légat n'exclut nullement qu'il ait revêtu la préture avant 59 sans que les sources aient conservé la trace de cette magistrature. Par ailleurs, si Q. Caepio est né vers 101 av. J.-C.⁶⁹, le fait qu'il n'était pas encore consul ni n'essayait de

63. Plut., *Pomp.*, 64 ; *Brut.* 4.

64. M. GELZER, « F. Münzer, *Römische Adelsparteien und Adelsfamilien* », c. r., *Neue Jahrbücher* 23, 1920, p. 440 = *Kleine Schriften*, t. I, Wiesbaden 1962-1964, p. 200.

65. Cf. F. MÜNZER, *RE* IIa, 2, 1923, col. 1775-1780, s. v. « *Servilii Caepiones* n° 40, 41, 42 ».

66. R. FEHRLE, *op. cit.*, p. 56 n. 39.

67. *Ibid.*

68. Tous ces événements auraient en effet eu lieu entre fin avril ou début mai 59, date du mariage de Pompée et Iulia, et août 59, date à laquelle l'adoption de Brutus était effective (sur ce dernier point, voir *supra* C.)

69. Cette limite peut être établie à partir du fait que Brutus est né en 85 av. J.-C. (cf. Cic., *Brut.*, 324 et 229 ; voir aussi Liv., *Per.*, 124), ce qui signifie que sa mère Servilia doit être née au plus tard vers 100 av. J.-C. (cf. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 71) et le demi-frère de celle-ci issu d'un premier lit de leur père au plus tard vers 101.

le devenir en 59, c'est-à-dire à 42 ans environ – et non à 50 ans passés –, ne signifie en aucun cas qu'il était un personnage insignifiant, comme l'affirme Fehrle – on connaît en effet d'autres exemples de *nobiles* n'ayant pas brigué cette magistrature *suo anno*, même quand ils en avaient la possibilité⁷⁰. En outre, quand bien même Q. Caepio aurait eu plus de 42 ans en 59, cela ne suffirait pas pour que l'on mette en doute son prestige personnel : on pourrait en effet supposer que sa carrière avait été entravée par la domination des *optimates* consécutive à la dictature syllanienne en raison de l'engagement de son père contre cette faction dans les années 90 av. J.-C. Mais la meilleure preuve que ce Caepio était loin d'être un personnage insignifiant est fournie par Cicéron, qui déclare, dans le livre III du *De finibus*, dont l'action se déroule en 52 av. J.-C., que le père de la seconde épouse de Lucullus – auquel nous identifions le Caepio en question, issu du premier mariage de Q. Caepio (*RE* 50) – ferait partie, s'il était encore en vie, des *principes civitatis*⁷¹, ce qui signifie qu'il aurait obtenu le consulat si une mort prématurée ne l'en avait empêché⁷².

La dernière hypothèse en lice, celle de C. Cichorius, nous semble être la plus satisfaisante, étant celle qui s'accorde le mieux avec le récit des auteurs anciens. En effet, si, comme le fait ce savant, on identifie le père du fiancé de Iulia au mari de la fille d'Hortensius (Caepio 4. b) – ce à quoi rien ne s'oppose –, nous nous trouvons en présence d'un jeune homme d'extraction illustre et aux brillantes perspectives de carrière. La qualité de petit-fils d'Hortensius de ce personnage n'est nullement incompatible avec son engagement actif au côté de César contre les *optimates* dans les premiers mois de 59 av. J.-C. : que l'on songe au parcours du fils d'Hortensius lui-même ou de celui de Cicéron.

L'hypothèse de Cichorius a par ailleurs sur celle de Geiger l'avantage de concentrer un nombre raisonnable d'événements sur le printemps et l'été de l'année 59, en particulier grâce à la fixation d'une date bien antérieure à celle-ci pour le mariage de Q. Caepio et Hortensia : cette période aurait ainsi vu successivement la rupture des fiançailles de Caepio (qui portait probablement le prénom Quintus, comme son père) et Iulia et la conclusion de nouvelles fiançailles avec Pompeia fin avril début mai⁷³, le décès prématuré de ce Caepio dans les semaines qui suivirent et l'adoption, en conséquence, de Brutus par son père vers le milieu de la même année⁷⁴. On expliquerait ainsi que Pompeia ait finalement épousé son premier fiancé, Faustus Sylla, sans avoir besoin d'invoquer une fois de plus l'inconstance de Pompée⁷⁵.

J. Geiger, selon qui ce demi-frère a atteint la questure vers 69 avec quelques années de retard (*art. cit.*, p. 155), semble être parvenu à une conclusion similaire concernant la date de naissance de ce personnage.

70. On renverra, à titre d'exemple, à L. Marcius Philippus (*RE* 76), consul en 56 av. J.-C. alors qu'il avait été préteur en 62 et qu'il n'avait été absent de Rome pour gouverner la Syrie que jusqu'en 60.

71. Cic., *fin.*, 3, 8.

72. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 73-74.

73. Soit au moment du mariage de Pompée et Iulia.

74. On notera que J. Geiger place lui aussi l'adoption de Brutus vers le milieu de l'année 59, à savoir entre la rupture des fiançailles de Caepio et Iulia et le moment où Cicéron écrit *Att.*, 2, 24 (sur cette lettre, voir *supra* C., p. 8-10).

75. Comme le fait J. Geiger (*art. cit.*, p. 155).

La construction de Cichorius a certes été elle aussi critiquée, mais au moyen d'un argument dont nous avons mis en évidence la fragilité : de même que Fehrle le reprochait à Geiger, de même Münzer a fait remarquer que, si l'on suit Cichorius, le père du fiancé de Iulia a atteint la cinquantaine environ sans avoir revêtu aucune des magistratures supérieures, ce qui ne laisse pas d'étonner de la part du rejeton d'une famille aussi illustre⁷⁶, la seule fonction officielle qu'on lui connaisse étant en effet celle de légat de Pompée en 67 et 65 av. J.-C. (Cichorius l'identifie aux Caepiones 7. et 8.). Toutefois, nous avons vu précédemment que cet argument est à plusieurs égards contestable, et notamment du fait qu'il suppose sans raison que ce Caepio est né bien avant le *terminus ante quem* que l'on peut fixer pour sa date de naissance.

Il ressort de ce qui précède que l'hypothèse de Cichorius est, sur la question de l'identité du fiancé de Iulia aussi, la plus plausible et nous identifierons donc, ainsi qu'elle le fait, ledit fiancé au fils homonyme de Q. Servilius Caepio, le demi-frère de Caepio 1. et de Servilia (RE 101) et le père de la seconde épouse de Lucullus, et d'Hortensia, la fille de l'orateur Q. Hortensius Hortalus (RE 13).

F. – QUESTIONS ANNEXES.

À l'instar de C. Cichorius, nous identifions au père du fiancé de Iulia les Caepiones 2., 4. a, 4. b, 7. et 8. De même, nous suivons l'avis de ce savant, qui voit dans Caepio 6. le même personnage. Ce dernier est mentionné avec son seul *cognomen* par Cicéron dans une lettre datée du 13 juin 58 av. J.-C.⁷⁷ et, selon J. Beaujeu et D. R. Shackleton Bailey, est identique à M. Brutus⁷⁸. Contre cette hypothèse, Cichorius et, après lui, Geiger ont fait observer que Cicéron n'a pas pour habitude de désigner de cette façon le fils de Servilia (RE 101)⁷⁹, le seul Caepio pouvant être identifié à 6. étant dès lors le père adoptif de Brutus⁸⁰.

La présente étude a été menée dans le cadre d'un travail de recherche portant sur les stratégies matrimoniales des membres de l'aristocratie sénatoriale romaine. Loin d'être un pur jeu intellectuel, elle a constitué l'indispensable préalable à l'analyse des alliances matrimoniales de plusieurs acteurs majeurs de l'époque des guerres civiles, dont les décisions en la matière ne peuvent être comprises que si la place des époux dans leurs parentèles respectives est

76. F. MÜNZER, *RE* IIa, 2, 1923, col. 1779, l. 22-32.

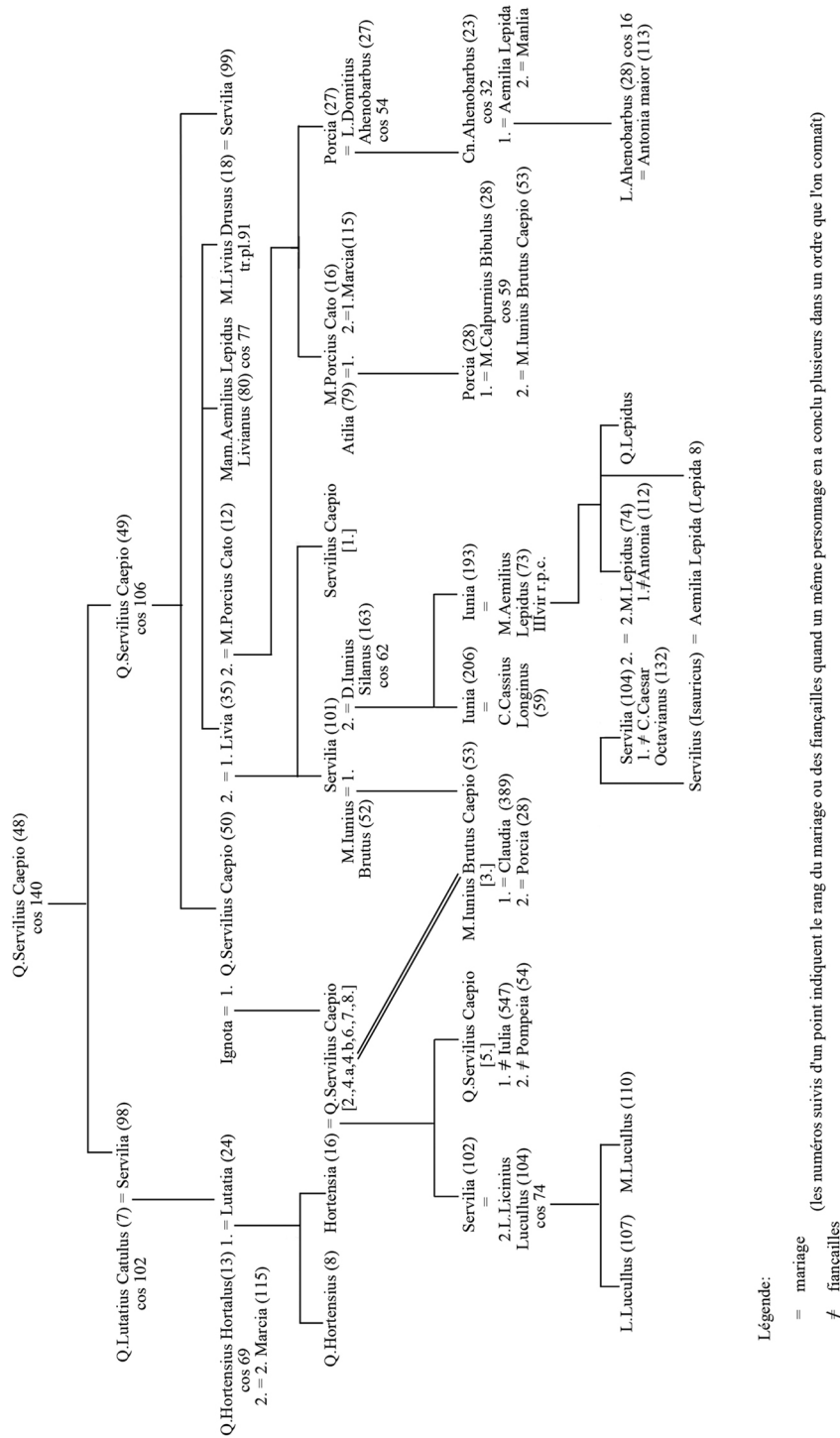
77. Cic., *ad Q. fr.*, 1, 3, 7.

78. J. BEAUJEU éd., Cicéron, *Correspondance*, t. XI, Paris 1996 : voir l'entrée « Iunius Brutus, M. (= Q. Servilius Caepio Brutus ; tyrannicida) » dans l'index, p. 323 ; D. R. SHACKLETON BAILEY éd., *Cicero. Letters to Quintus and Brutus*, Cambridge-Londres 2002, p. 71 n. 9.

79. C. CICHORIUS, *art. cit.*, p. 80 n. 1 ; J. GEIGER, *art. cit.*, p. 154.

80. Tel est l'avis de C. Cichorius (*ibid.*) et de J. Geiger (*art. cit.*, p. 156).

établie, sinon avec une parfaite certitude, du moins avec un certain degré de vraisemblance. En l'espèce, l'établissement du stemma des Servilii Caepiones de la fin de la République a permis d'expliquer l'intérêt que présentait pour César et Pompée une alliance avec ce Q. Caepio [5.] quelque peu mystérieux auquel ils ont l'un et l'autre fiancé leur fille et qui se révèle être un jeune homme prometteur ayant rendu des services signalés au consul César pendant les premiers mois de l'année 59 av. J.-C., tout en étant étroitement lié à Hortensius, Lucullus et Caton, trois des plus éminentes figures de la faction des *optimates*, et dont le père paraissait en outre assuré d'accéder bientôt au consulat.



Les Servilii Caepiones

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux des notices de la *Realencyclopädie* ; concernant les chiffres de 1 à 8 suivis d'un point et placés entre crochets, voir l'introduction de l'article).

REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES
TOME 121, 2019 N°1

SOMMAIRE

ARTICLES :

Miguel CANAS, <i>Le stemma des Servilii Caepiones</i>	3
Loukas PAPADIMITROPOULOS, <i>Pindar's Olympian 12: Hopes, Reversals Of Fortune and Truth</i>	19
Christine AMIECH, <i>Retour sur les premiers vers de l'Oreste d'Euripide</i>	27
Valérie VISA-ONDARÇUHU, <i>Le fragment de l'Autolykos sur les athlètes : retour critique sur quelques lectures</i>	39
Michaël GIRARDIN, <i>Monnaie du tribut, monnaie de l'offrande en Judée séleucide et romaine</i>	71
Paul Marius MARTIN, <i>Dentatus et Fabricius : couplage, surimpression, utilisation</i>	93

CHRONIQUE

Nicolas MATHIEU <i>et al.</i> , <i>Chronique Gallo-Romaine</i>	115
--	-----

QUESTIONS ET PERSPECTIVES

Claude AZIZA, <i>Roman historique et antiquité</i>	119
--	-----

LECTURES CRITIQUES

Christophe CHANDEZON, <i>Vers un renouveau de l'étude des sociétés agraires grecques ?</i>	143
Nelson HORN, <i>Les Histoires philippiques de Trogue Pompée / Justin : une œuvre, deux auteurs, deux époques, deux projets</i>	171
Bertrand LANÇON, <i>Les années gauloises de Constantin revisitées</i>	183
Comptes rendus	197
Notes de lectures	291
Liste des ouvrages reçus	295

